

## COMITE REGIONAL CORSE

### *PV de l'assemblée générale ordinaire du 26/01/2020 à CORTE*

Début de séance : 9h10

#### Introduction

**Jo Vrijens** ouvre la séance, très heureux d'annoncer la présence à cette AG, de **Jean-Louis Blanchard**, président de la FFESSM.

#### Bilan des commissions

##### Commission juridique : Me Michèle Richard Lentali

La présidente commence son intervention en rappelant que la commission juridique est une commission de service et d'assistance, elle est donc peu sollicitée quand tout va bien. De ce fait, son activité a surtout consisté en une présence aux débats sur les questions juridiques au niveau national.

La commission souhaite vraiment rester au service des structures qui le demandent, que ce soit en termes de conseils ou de réponses à diverses questions.

En l'absence de dépense, il n'y a pas de rapport d'exercice ni de bilan pour l'année 2019, pas de budget prévisionnel pour 2020 non plus. En conséquence le comité n'attribue pas de somme à la juridique pour cette année. Si toutefois des besoins ponctuels devaient se présenter, le comité directeur allouerait un budget en conséquence.

**Jo Vrijens** reprend la parole pour remercier la présidente, confirme qu'aucun vote n'est nécessaire et tient à rappeler que **Me Richard-Lentali** a défendu les intérêts dans l'affaire « Palomba » dont le délibéré est attendu courant février.

##### Commission médicale: Dr Bruno Grandjean

**Bruno Grandjean** débute son intervention avec un état des lieux de la commission médicale qui fonctionne à effectif réduit, puisqu'elle compte seulement 10 médecins actifs au service des clubs. Il pose la question de leur rôle auprès de ceux-ci, estimant que l'essentiel de leur activité tourne autour des certificats médicaux dont il montre le modèle en vigueur. Ce document couvre l'ensemble des activités et semble à son avis plutôt bien adapté.

Parmi les activités relevant de la commission médicale, **Bruno Grandjean** passe en revue les points suivants :

**Surveillance des manifestations fédérales:** Aucune compétition de disciplines requérant la présence d'un médecin organisée dans le cadre de la FFESSM en région Corse n'a eu lieu cette année.

**Formation:** en tant que commission de service, la médicale devrait servir à la formation de ses médecins. Toutefois il est difficile de rassembler 10 médecins disséminés sur l'île ce qui limite ce pan de l'activité.

**Les activités de la commission:**

Le Président de la Commission Médicale balaye les différentes réunions auxquelles il a participé cette année.

Il revient ensuite sur les travaux en cours et questions à l'étude.

- Il souhaite nous faire part de son travail sur la conduite à tenir en cas de faute de procédure sans signes cliniques. Il s'agit en particulier de la CAT en cas de remontée très rapide avec mise en SOS de l'ordinateur. Selon une étude qu'il a réalisée, la ré-immersion n'est que très rarement possible et mise en place, le stress généré par la situation serait le principal frein. La CNMP prépare donc à ce sujet, des recommandations qui vont remettre en cause notre façon de faire actuelle et répondre précisément au problème. Il nous en dira plus quand la mesure sera définie précisément.

- Il a été consulté avant proposition de la modification des âges d'accès aux brevets pour les jeunes : PA 20 à partir de 16 ans: médicalement, il semble ne pas y avoir d'inconvénient, par contre le volet juridique pourrait freiner cette possibilité.

PE40 à partir de 14 ans: cette proposition pourrait se heurter au principe de précaution plus qu'à de réelles limites physiologiques, hormis peut-être sur le plan de la maturité respiratoire et une ouverture du FOP plus facile dans cette tranche d'âge. Il faudrait donc assortir cette modification de conditions précises (pas de palier de décompression et accès progressif à la profondeur par paliers de 5 m). Le rôle des moniteurs serait alors prépondérant, d'où leur adhésion à la démarche indispensable, tout comme l'accord parental.

Ces projets sont en gestation, la réflexion se poursuit sur ces sujets.

**Les informations diverses:**

25 accidents de plongée ont été traités en 2019. Aucun accidenté n'a gardé de séquelles. Ces accidents sont survenus la plupart du temps malgré le respect des procédures.

Une réunion d'information aura lieu le 14 mars à Corte. Le thème de l'OPI sera largement développé.

La création d'un référentiel sur les risques de l'activité pour médecins de ville amenés à établir les certificats médicaux est en cours. La CNMP en est à la phase de relecture, la mise en place est prévue très prochainement pour tous les médecins.

**Bruno Grandjean** termine en promettant une mise à jour des informations de la commission médicale sur le site internet.

En l'absence de question, Jo Vrijens procède au vote du rapport de la commission médicale.

***Rapport de la commission médicale approuvé à l'unanimité***

## Commission Archéologie : Hervé Alfonsi

Le président expose le rapport d'activité 2019 (mis à disposition sur le site du comité régional) et détaille les activités toujours aussi nombreuses de sa commission :

### **Actions de recherche :**

**Fouille** archéologique sur l'épave Sanguinaires C, golfe d'Ajaccio et **prospection** dans le golfe du Valinco (Corse du Sud).

**Hervé Alfonsi** nous propose les interventions télévisées réalisées sur ces sujets.

### **Actions de formation et sensibilisation** du grand public :

- Article dans Corse-Matin du 7 juin 2019 sur l'atelier d'archéologie à Ste Lucie de Porto-Vecchio
- Article dans Corse-Matin du 2 août 2019 sur les épaves du golfe d'Ajaccio
- Présentation de l'épave "Sanguinaires C" à la journée du DRASSM à Marseille au Musée d'Histoire de Marseille le 16 mars 2019
- Participation à l'AG de la FFESSM à Brest les 30 et 31 mars 2019.
- Présentation de l'épave "Sanguinaires C" à la Collectivité de Corse à Ajaccio le 16 avril 2019
- Participation à l'émission "Via Nova » sur France 3 Corse Via Stella le 20 septembre 2019 et à l'émission de RCFM le 20 septembre 2019 à l'occasion du championnat de France de Jet Sk
- Conférence-Exposition au lycée agricole de Sartène pour la manifestation VITA MARINA, les 18 et 19 avril 2019 pour une centaine d'élèves
- Participation à la journée Mer en Fête à Ajaccio le 21 mai 2019
- Atelier d'Archéologie Sous-marine à l'école de Ste Lucie de Porto-Vecchio pour la manifestation CAP MER, Office de l'environnement, les 6 et 7 juin 2019 pour une centaine d'élèves.
- Participation par le prêt de photos et de Vidéo à l'exposition "Bling, Bling Le verre Gaulois s'affiche" au Muséoparc d'Alesia du 6 avril au 22 septembre 2019.
- Conférence à Ajaccio au JardConférence à Ajaccio au Jardin des Milelli le 26 juillet 2019 à l'invitation du CPIE d'Ajaccio
- Conférence à Ajaccio à la MSAP des Jardins de l'Empereur le 25 novembre 2019 à la demande de la Ville d'Ajaccio
- Animation d'un stage « Perfectionnement en archéologie sous-marine » du 28/07 au 4/08/2019 avec passage de brevet de plongeurs archéologues
- Animation d'un site internet : <http://www.wmaker.net/ARASM> sur les activités de l'association et la plongée sous-marine en Corse.
- Reportages sur le sondage de l'épave Sanguinaires C France 3 Corse Via Stella le 6 mai 2019 et sur Méditerranéo le 3 septembre 2019. Fouilles de l'épave de la Parata.

La totalité du budget alloué (3500€) à la commission pour l'exercice 2019 a été dépensé. Pour 2020, la subvention de l'archéologie s'élève à 3000€.

Pas de questions dans l'assemblée pour le président, **Jo Vrijens** procède donc au vote rapport de la commission.

*Rapport de la commission archéologie approuvé à l'unanimité*

## Commission Biologie et Environnement: Daniel Buron

**Daniel Buron** présente le rapport d'activité de l'année 2019. (Ce rapport complet est consultable sur le site du comité régional.)

Il énumère les manifestations où la commission a été présente et remercie chaleureusement **Christian Tomi** dont l'aide lui permet d'assurer entre autre, une représentation dans le conseil du parc marin.

Le président fait ensuite le point sur les formations réalisées cette année que ce soit pour les cadres ou les plongeurs.

**Doris**: création d'un mode d'emploi qui fournit des astuces pour naviguer dans le site.

**Carnet de plongée** : évolution du carnet de plongée: sur simple visionnage de photos, on pourra sélectionner ce qu'on a vu sous l'eau et l'insérer sur le carnet.

**Signes spécifiques "bio"** : Le président rappelle qu'il faut toujours faire le signe "regarde" avant le signe "bio" pour ne pas induire en erreur avec un signe "technique".

**Reseau Alien** : une observation suffit, il est donc facile d'y participer. En cas de doute, une photo doit être prise puis soumise à l'analyse qui confirmera ou non qu'il s'agit bien d'une espèce Alien. Il nous rappelle qu'une plaquette avec 17 espèces (les plus courantes sur les 50 recensées) est disponible. Tous les outils peuvent être téléchargés sur le site de la commission "bio" et sont donc utilisables facilement au niveau des clubs.

**Les grandes nacres**: Nous en sommes malheureusement au stade où l'on cherche celles qui sont encore vivantes après avoir compté les mortes. Il est donc important [de signaler toute observation de nacre vivante.](#)

**Mérou**: il est victime d'un virus. En cas d'observation d'un individu malade: [ne pas le toucher et prévenir.](#)

**Corb**: le moratoire porte ses fruits, ils sont de plus en plus nombreux sur les sites de plongée..

**Pour les projets 2020** sont prévues des formations plongeurs bio PB1 PB2 et JPB au sein des clubs ainsi que des formations de cadres FB1 et FB2 (1 FB2 en cours) Le président informe que des aides financières sont possibles pour les cadres qui voudraient s'inscrire.

Les 10/11/12 avril 2020, un stage est prévu à la station océanographique de Stareso.

Le budget 2019 n'a pas été utilisé dans sa totalité (325.10 sur les 1500€ accordés) en raison du manque de candidats aux stages de formation et de recyclage, provoquant de ce fait leur annulation. D'autre part, les frais de déplacements lorsqu'ils sont couplés à une information Alien, sont pris sur le budget Alien.

Difficultés de connaître le nombre de validations suite aux problèmes d'accès au site fédéral pour la commission depuis juillet 2019.

### Questions diverses :

**Stéphane Blouin (04200137)**: Pour les nacres, il y a un numéro à joindre en cas d'observation.

Il l'a fait mais pas de suite, pas d'action malgré le signalement. Que doit-il faire ?

**Daniel Buron**: demande qu'on lui transmette les coordonnées de la zone pour localiser les nacres encore vivantes et essayer de les sauver.

**Gilles Granelli (0420070C)** lance le sujet des ancrages dans l'herbier de posidonies. Quid des mouillages organisés ? Pourrait-on lancer un groupe de travail pour l'ensemble des clubs afin d'être actifs sur ce sujet ? Beaucoup de clubs seraient sûrement partants pour acheter leurs propres bouées.

**Jo Vrijens** : Il a adressé un courrier à la préfète resté sans réponse à ce jour.

**Jean-Louis Blanchard** : devant les exemples de réalisations en région PACA qu'on lui mentionne, trouve utile de préciser que seul le préfet maritime est en charge de ces problèmes et il signe les autorisations au coup par coup. A ce jour, il n'y a pas de politique commune, il ne s'engage qu'au niveau local et se montre très frileux en la matière.

**Gilles Granelli (0420070C)** pense que la question des responsabilités en cas d'accident est un obstacle majeur qui pourrait être contourné par l'achat par les clubs de leurs propres bouées identifiées ce qui a été fait à Marseille.

**Jean-Louis Blanchard** lui répond que c'est dans le parc des calanques donc un contexte local en plus très particulier. Il ajoute que même à Marseille, tous ne sont pas logés à la même enseigne.

**Christian Aragon (0420005C)** demande des précisions sur des cadres métalliques observés à Ajaccio sur le site de « la tête de mort ».

**Jo Vrijens** : ce sont des socles pour placer des statues...

En ce qui concerne les mouillages, il confirme que le blocage se fait au niveau du préfet maritime. Puis il clôt cet échange passionné pour mettre le bilan et le rapport de la commission au vote.

*Le rapport de la commission biologie et environnement est approuvé à l'unanimité.*

### Commission Apnée : Patrick Poggi

Le président nous lit son rapport moral. (Disponible en intégralité sur le site). Il nous y informe de son intention de cesser son rôle au sein de la commission. Il décline les motivations qui le poussent à ce faire et dresse le bilan de son action au sein de la commission. Il souligne l'appui de toute une équipe qui a permis de faire prospérer la discipline tant au niveau des formations (pratiquants et cadres) que de la compétition.

Il détaille les différentes actions 2019 :

- Formation cadres et pratiquants
- Compétitions
- Protection de l'environnement, la commission Apnée Corse a bien été représentée avec des tee-shirts floqués FFESSM lors d'une journée « recycla raid »

Le bilan financier 2019 est exceptionnel car la commission a fonctionné plus qu'à l'économie affichant même un bilan bénéficiaire.

### *Prévisions pour la saison 2020:*

- Participation à la compétition outdoor, championnat de France et mondiaux, en tant que juge et compétiteurs pour des licenciés corses qui en ont feront la demande
- Organisation d'une compétition nationale outdoor à Ajaccio.

Conclusion douce-amère pour le président qui avoue une certaine lassitude et nous confie non sans humour "qu'il s'est essoufflé et est arrivé à la fin de l'apnée." Il décide de laisser sa place à Mme **Chantal Steiner** qui est l'actuelle vice-présidente de la commission. Son mot de la fin sera pour remercier les personnes qui ont jalonné son parcours et nommera en particulier **Christian Aragon, Eric Olivi Jean Escales et Jo Vrijens.**

**Jo Vrijens:** remercie à son tour **Patrick Poggi** pour tout ce qu'il a fait et son honnêteté en toute circonstance. Il se réjouit que la commission puisse continuer à exister et à prospérer avec **Chantal Steiner.**

### Questions diverses:

**Jean-Luc Gisselaire (04200021):** Comment est élu le prochain président suite au départ de **Patrick Poggi** ?

**Réponse de Jo Vrijens :** Il n'y a pas d'élection dans ce cas, le président adjoint assume la fonction jusqu'aux prochaines élections.

*Le rapport de la commission apnée est approuvé à l'unanimité*

### Commission technique : Arnaud Zaragoza

L'intervention commence par un bilan complet et une analyse du nombre des certifications délivrées en 2019.

- Le président enchaîne avec le calendrier 2020 des stages et examens (qui est à consulter sur le site internet du comité). Ce calendrier n'est toutefois pas figé et si besoin il devait y avoir, une demande à la CTR peut permettre de déléguer au niveau club. Un impératif pour ce faire, la demande doit parvenir à la commission 2 mois avant la date souhaitée accompagnée des listes des candidats et du jury. La CTR fournit les documents, les sujets et délègue un instructeur.
- Concernant la contrepartie financière lors des examens, jusqu'alors la CTR n'en prenait aucune alors qu'elle assume tous les frais du jury. Il a donc été décidé par le comité directeur que 30€ reviendraient à la commission pour chaque candidat inscrit.
- Brevets professionnels : le président rappelle les obligations de recyclage pour les « pros » et informe qu'un recyclage aura lieu en Corse les 28 / 29/ 30 de cette année à Ajaccio. Les informations seront en ligne sur le site.
- Agrément : les conditions d'agrément sont rappelées, en particulier les dates limites pour déposer les demandes. Toutefois la CTR examine toujours les requêtes qui arrivent même hors délais et reste ouverte aux doléances.  
Le terme de structure agréée a été précisé pour plus de clarté, il s'agit exclusivement d'un **club affilié** ou d'une **SCA affiliée**, les **regroupements de structures** ne sont plus éligibles en tant que tels à l'agrément.  
Rappel des obligations de déclaration pour tous les stagiaires en situation.  
Le président annonce une augmentation du nombre de centres agréés, 24 cette année. Le dispositif semble donc bien fonctionner. Les stages, quoique moins nombreux, durent plus longtemps.

- TIV : après un rappel des règles pour pouvoir exercer, il semble qu'un besoin évident de recyclage se fasse sentir. Suite au recensement des TIV et formateurs de TIV, le référent national va faire remise à niveau le WE prochain.

**Arnaud Zaragoza** incite à la formation de nouveaux TIV et formateurs de TIV. Dans ce but, la CTR propose une aide financière pour ceux qui veulent aller en stage national de formateur TIV ; Interrogé sur ce sujet, le président va étudier la possibilité de mixer stage « recyclage » et « réactivation » pour ne pas faire doublon.

**François Serafini** informe l'assemblée qu'il va organiser une session lui aussi.

- Secourisme : Le calendrier des différentes formations et recyclages est présenté.  
**Jo Vrijens** répond aux questions concernant le recyclage en secourisme et rappelle que bien qu'aucune obligation n'existe pour les différents diplômes, il est intéressant de se remettre à jour et pratiquer les différents gestes. Des journées sont proposées mais peu de succès.

**Collège des instructeurs** : A ce jour, le collège compte 20 membres ce qui correspond aux besoins de la région. S'en suit une présentation des membres du collège.

Conformément aux engagements pris, la CTR en collaboration avec le délégué du Collège, a organisé son séminaire annuel le 03/11/2019 à Corte.

Lors de ce séminaire annuel, de nombreux sujets ont été abordés, en particulier, le fonctionnement et l'organisation des stages et examens CTR, les sujets d'examen GP-N4, les actualités de la CTN.

Cette journée a été l'occasion pour **François Serafini** (IRS) de présenter son mémoire.

La candidature à la fonction d'instructeur régional stagiaire de **Stéphane Gombault** a été examinée. Elle a reçu un avis favorable, une demande de nomination est faite pour le prochain CDR.

Un point sur l'activité des instructeurs est réalisé.

Une journée de formation aura lieu le 14 mars 2020 à Corte autour de trois grands thèmes. D'ores et déjà sont programmées:

- intervention du Dr Bruno Grandjean sur les OPI
- intervention de Jean-Pierre Imbert, spécialiste dans le domaine de la décompression
- une dernière thématique est en préparation.

La communication sur cette journée se fera directement par mail et information sur le site.

La CTR, en accord avec l'ensemble du Collège, convient qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir de nouveaux postes pour 2021.

### **Questions diverses:**

**Jean-Claude Malerba (0420045C et 04200157)** : Concernant les agréments, il souhaite une nouvelle modification du libellé. Il voudrait voir disparaître la phrase suivante : "les structures ayant bénéficié d'un agrément CTR pour l'organisation de stages initiaux, finaux et examens GP-N4, MF1 ne sont soumises à aucun quota pour l'année à venir". Il estime que dans un esprit de qualité, on doit maintenir son quota d'année en année... Faire disparaître cette phrase permettrait à tous, selon lui, d'être sur un pied d'égalité.

**Réponse d'Arnaud Zaragoza** : il va le proposer.

**Jean-Claude Malerba (0420045C et 04200157)** : Les MF1 qui ont fait leur stage dans des structures non agréées ne peuvent passer leur examen en Corse, quid des candidats continentaux qui ont donc fait leur stage hors structure agréée? Ils doivent être refusés aussi...

**Réponse Arnaud Zaragoza** : la CTR souhaite maîtriser la qualité dans son domaine de compétences uniquement, c'est à dire la région Corse.

**Intervention Jo Vrijens** pour informer que notre système de fonctionnement sur les structures agréées intéresse grandement d'autres régions, PACA par exemple.

**Jean-Luc Gisselaire (04200021)** revient sur les recyclages TIV facturés 30€ et voudrait des précisions sur ce qui justifie cette somme.

**Réponse Arnaud Zaragoza**: ce sont les frais de location de salle, déplacement des intervenants formateurs qui dépassent d'ailleurs largement les 30€.

**Jean-Luc Gisselaire (04200021)** trouve anormal de facturer une activité bénévole.

**Intervention Gilles Granelli (0420070C)** : c'est pris en charge par l'association qui en bénéficie **Jean-Luc Gisselaire** il a 23 TIV dans son club, les coûts sont énormes.

**Jo Vrijens**: les 30€ concernent des stages organisés par la CTR, il peut très bien contacter directement des formateurs et les faire intervenir chez lui aux conditions qu'il aura fixées.

**Question Jean-Luc Gisselaire (04200021) :** 13 stages de recyclage TIV ont été effectués en 2019 et 7 facturés. A quel titre puisqu'antérieurs à la décision du Comité directeur ?

**Réponse Arnaud Zaragoza :** c'est une décision qui ne se prend pas en comité directeur. La volonté sous-jacente de la CTR est d'harmoniser la gestion de ces recyclages. Jusqu'à présent, la structure organisatrice facturait ce qu'elle voulait et il y a eu des abus, la facture pouvant passer du simple au triple. **Arnaud Zaragoza** souhaite y mettre bon ordre : même tarif pour tous.

**Question Clément Druilhe (0420043C)** après analyse des résultats du MF1, il apparaît que le nombre de réussite a chuté. En connaît-on la raison ? Le nombre de candidats augmente alors que le nombre de reçus diminue ce qui est contradictoire avec l'objectif de qualité visé entre autre à travers les agréments.

**Réponse Arnaud Zaragoza :** le profil des candidats a changé, le contenu du N4 est beaucoup moins maîtrisé.

**Clément Druilhe (0420043C) :** notre formation n'est-elle pas à remettre en cause ?

**Arnaud Zaragoza** balaie cette hypothèse en répondant que les candidats viennent de partout.

**Intervention Jo Vrijens :** il faut attendre de voir si cette tendance se confirme avant de tirer plus de conclusions.

**Question Gilles Granelli (0420070C) :** ne pourrait-on pas mettre en place un outil statistique qui serait pilote au niveau national, pour comprendre ce qui arrive et décortiquer les échecs ? Les candidats auraient à disposition un outil de mesure objectif et quantifiable. Il propose un formulaire à remplir par le candidat et le jury, chacun sa partie. On aurait une vision sur le candidat, sa formation, sa localisation géographique, les raisons de son échec. Les statistiques sont objectives.

**Réponse Jo Vrijens :** l'idée est intéressante et propose de faire remonter en CTN;

**Gilles Granelli (0420070C)** va plus loin en proposant d'utiliser le mémoire d'**Éric Olivi** sur les outils d'évaluation, cela permettrait d'avoir une vision objective pendant la semaine de formation et à l'examen.

**Intervention Arnaud Zaragoza :** il dévoile que le troisième thème non finalisé de la journée du 14 mars est justement autour de l'analyse des résultats d'examen N4 au travers des informations fournies sur les bordereaux. Des moyennes sur les épreuves, des tendances homme-femme, des tranches d'âge seront des données disponibles donc des pistes d'analyse. Si la pertinence de ce travail est ressentie par le plus grand nombre, nous pouvons espérer une adhésion par la suite si cet outil d'analyse devait être exploité plus systématiquement. Il n'est pas toujours simple d'avoir des informations non obligatoires. Il faudra ensuite du temps et de la ressource pour traiter tous les retours.

Sur le suivi des stagiaires pendant le stage de mise en situation, le mémoire d'**Éric Olivi** est en ligne à disposition de tous ceux qui veulent s'en servir et il est utilisé.

Ceci étant, l'évaluation est au cœur de l'activité des encadrants formateurs qui n'ont pas nécessairement besoin d'un outil formalisé pour faire ce travail, ils savent faire. Il n'y a par ailleurs, pas de retours connus sur des problèmes d'évaluation.

**Gilles Granelli (0420070C) :** Il faudrait un guide pour les stagiaires plus que pour les évaluateurs.

**Arnaud Zaragoza,** le travail est fait même si ce n'est pas sous cette forme et les stagiaires ne se plaignent pas d'être perdus.

**Proposition Eric Olivi :** propose officiellement de mettre en ligne son outil de suivi sur le profil de chaque licencié en stage MF1. Il pense que ça permettrait à son tuteur d'aller voir de temps en temps l'évolution et de donner des renseignements. Puis, quand un stagiaire arrive et qu'on le découvre au stage final, ça peut aider l'équipe pédagogique à avoir des éléments pour axer le travail.

**Question Jean-Claude Malerba (0420045C et 04200157) :** Pourquoi N4 et MF1 sont-ils moins attractifs au niveau national ? Pour lui le MF1 n'est plus d'actualité dans cette formule, le proposer

en validation d'acquis au fur et à mesure serait plus attractif selon lui. Il souhaite que l'on réfléchisse à un nouveau cursus.

**Stéphane Blouin (04200137)** : Pourquoi ne pas mettre en place une VAE ? On pourrait instaurer un dossier pédagogique pour le suivi dès le N4 vu que le livret pédagogique n'est en place qu'à partir du MF1

**Arnaud Zaragoza** : le carnet de plongée est là pour ça.

**Intervention Stéphane Blouin (04200137)** il met en cause la sécurité de la randonnée palmée pratiquée anarchiquement selon lui dans certaines structures.

**Réponse JoVrijens** : il n'existe pas de réglementation pour la randonnée palmée juste des recommandations qu'il appartient à chacun de suivre ou pas.

Le débat est ensuite clos pour procéder au vote.

*Le rapport de la commission technique est approuvé à l'unanimité*

**Levée de séance : 12h15**

-----

**Reprise de séance : 14h15**

#### **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

Le président informe l'assemblée que le quorum est atteint avec 84,20% des voix présentes ou représentées. L'AG est donc déclarée ouverte.

Il laisse la parole à **Jean-Louis Blanchard**, président de la FFESSM.

**Jean-Louis Blanchard** tient à souligner notre cohérence fédérale quel que soit le sujet abordé. Cette constatation confirme que tout fonctionne bien lorsque chacun occupe correctement ses fonctions.

#### **Rapport moral du président : Jo Vrijens**

**Jo Vrijens** expose son rapport moral que vous pouvez consulter en intégralité sur le site régional.

Il revient en détail sur:

- le nombre de brevet en baisse
- les soucis lors de la bascule sur le nouveau système informatique. Il tient à saluer l'investissement du personnel salarié de la FFESSM, ainsi que celui des élus bénévoles qui n'ont pas compté leur temps pour tester au fur et à mesure les applications, puis il souligne tout spécialement l'implication personnelle du Secrétaire Général, **Sébastien Grandjean**. L'outil est certes perfectible mais néanmoins performant et il est maintenant à la disposition des régions, départements, clubs et licenciés.
- l'extension du jeune site internet de la Région
- les rencontres avec les instances de contrôle pour améliorer et harmoniser les contrôles.
- la création de la ANS (Agence Nationale du Sport)
- la mise en place gratuite pour chaque club et Sca d'un pack comprenant un drapeau et un beach wing arborant le nouveau logo.
- l'AG Elective Nationale qui aura lieu les 12 et 13 décembre 2020. Cela impose une AGE des régions faite en amont. Ce sera le dimanche 22 novembre 2020 pour la Corse.

- l'année comptable qui sera plus courte, 8 mois et demi seulement, puisqu'elle commence le 01 janvier 2020 pour terminer le 14 septembre 2020. Le budget prévisionnel 2020 sera donc à perte.
  - la liquidation du restant de la dette régionale avant la clôture des comptes de l'olympiade.
  - la modification à la DRJSCS avec le rattachement de son pôle formation au rectorat de l'Education Nationale.
  - la mise en place en Corse d'une formation complète d'un Brevet Professionnel Mention A option plongée subaquatique en 2020..
  - l'organisation d'un stage de recyclage des diplômés d'état au sein de notre région fin octobre avec la collaboration du CREPS de Montpellier.
- En l'absence de question, le rapport moral du président est proposé au vote

*Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité  
PV de l'AG 2018 soumis au vote: approuvé à l'unanimité*

### **Informations générales:**

Toutes les informations sont maintenant détaillées et consultables en ligne sur le site.

### **Ce qui a été fait en 2019:**

- création d'un "pack voyage", assurance annulation ponctuelle avec le cabinet Lafont. Produit simple à obtenir sans passer par la formule "loisir- complémentaire" puis les "tops" et de fait beaucoup moins cher puisqu'il en coûte 8€ seulement. Cette assurance est valable 3 semaines maximum. Ce pack couvre également le vol de bagages.
- Arrivée des licences dématérialisées: la carte est émise une seule fois puis mise à jour sur le site chaque année. La lecture des informations se fera via le QR code.
- Fourniture d'un pack gratuit d'objets publicitaires aux structures affiliées. Le président rappelle l'obligation de communiquer sur la FFESSM à laquelle s'engage les SCA, obligation qui n'est pas toujours respectée.

**Question de Gilles Granelli (0420070C):** Est-ce reconduit en 2020?

**Réponse de Jean-Louis Blanchard:** tous les deux ans.

### **Ce qui est en cours:**

- La région Corse a demandé au CDN en passant par la CTN de lisser l'attribution des brevets à travers l'âge. Aujourd'hui, de 12 à 16 ans pas d'objectif intermédiaire. Pour fidéliser nos jeunes, il est intéressant de leur proposer quelque chose de nouveau tous les deux ans: N1 à 12 ans de façon pérenne, PE 40 à 14 ans, PA 20 à 16 ans. La décision sera prise dans de brefs délais, les informations seront diffusées dès qu'officielles.
- Cantonnement de pêche: les réunions se poursuivent pour faire valoir le fait que les plongeurs n'impactent pas la reconstitution de la faune et faire lever l'interdiction de plonger dans les 7 cantonnements que compte la Corse. Les plongeurs participent même au comptage des différentes espèces qui prolifèrent sur les sites de plongée depuis la mise en place des moratoires sur les corbs et les mérus, à la demande de l'office de l'environnement corse. Un courrier a été adressé à Mme La **Préfète**, pour relater cet état de fait. On perd la trace de ce courrier après son passage à la DDTM. **Jo Vrijens** persiste et promet d'interpeler la préfète sur ce sujet le 20 mars.
- **Jo Vrijens** revient sur la réunion avec les différents intervenants étatiques, réunion qui s'est déroulée en présence d'**Alain Delmas**: Il en ressort que nous sommes de bons élèves, peu d'infractions ont en effet été relevées lors des contrôles, elles étaient de surcroît bénignes lorsqu'elles ont été constatées. Seule la **DIRECCTE** a posé des problèmes auxquels Alain Delmas a opposé les textes de loi idoines clôturant ainsi le débat..

- Une réunion avec **la Préfète**, les responsables de la sécurité civile et les différents acteurs des activités de sport et nature a permis de clarifier la comptabilisation des accidents de plongée et surtout d'exclure du bilan 2019, 2 accidents mortels survenus hors club et hors activité en scaphandre.  
Le président remercie **Christian Tomi** et **Hervé Alfonsi** qui le représentent dans leur CODEP respectifs, allégeant un peu son planning.
- Il fait le point sur les SCA en l'absence de leur représentant, absent, ce jour.  
En 2019, les SCA ont réalisé 62% licences et même 80% si on compte les SCA "double casquette" et elles ont délivré 75% des brevets. Devant cette implication des structures commerciales, le CDN a décidé de passer le pouvoir votatif des SCA de 10% à 20%. Cette décision sera exécutoire après le vote en AGE.
- Un recyclage pour les brevets professionnels sera organisé les 28/29/30 octobre à Ajaccio. Les modalités d'inscription seront transmises par mail et communiquées sur le site car le CREPS de Montpellier pilote ce recyclage.
- Une formation de BPJEPS aura lieu cette année mi-novembre à Ajaccio. Voir sur le site pour plus d'informations.

#### Points divers

- En 2020, les AG seront des AG électives (le 22 novembre en Corse) car le ministère veut que les mandats soient clos et les élections faites avant la fin de l'année 2020. En conséquence, la clôture des comptes sera elle-aussi anticipée, tout comme les différents volets fédéraux (licences, brevets, etc.) : fin des comptes pour tous, le 15 septembre. L'année comptable sera réduite à 8 mois et demi.
- Elections anticipées pour nous aussi, les AGE régionales et nationales auront donc lieu entre novembre et décembre 2020. Il semble que les campagnes électorales soient déjà commencées au niveau national mais aussi **régional Jo Vrijens attire l'attention de tous sur les conséquences possibles de votes qui pourraient desservir la cause des SCA qu'il rappelle majoritaires dans notre région.**  
Il termine son rapport en annonçant qu'il conduira une liste en 2020. Bien que n'ayant pas prévu de parler politique lors de cette AG, les ambitions affichées et avancées de certains justifient l'annonce de cette candidature pour laquelle il fournira des précisions en temps voulu.

**Question de Clément Druilhe (0420043C) :** il demande des précisions sur le "pack voyage". Une structure qui accueille un groupe peut-elle souscrire pour celui-ci ou chacun doit-il le faire individuellement?

**Réponse de Jo Vrijens:** chacun peut souscrire cette assurance à titre individuel directement sur le site de l'assureur Lafont. Il est possible de le faire aussi via le site fédéral. Une structure peut aussi le faire pour un groupe qu'elle doit accueillir.

**Clement Druilhe (0420043C) :** Quid d'un arrêté préfectoral qui exempterait la Corse de sécurité surface dans l'application du décret hyperbare.

**Jo Vrijens:** pas entendu parler... **Jean-Louis Blanchard** non plus.

**Rapport de la secrétaire : Sabine Guiraud** (en remplacement de Chantal Margouet, excusée)

### Bilan quantitatif

- Point sur les structures : 77 structures en 2019 (80 en 2018) 35 clubs en 2019(35 en 2018) et 42 SCA (vs 45 en 2018)

- Point sur les licences: Au total sur 2019 : 2845 (vs 2861 en 2018). Globalement, on constate une légère baisse des licences. (détail et répartition à consulter sur le site)

Le nombre de licences établies par les SCA progresse largement alors que les clubs sont en baisse.

La répartition entre les deux CODEP montre que la Corse du sud, bien que plus performante en nombre total de licences, est en baisse alors que la Haute-Corse progresse.

**Gilles Granelli (0420070)** interroge sur la perte de licence des clubs

**Jo Vrijens** répond : plusieurs facteurs y ont concouru mais le principal est un basculement des licences dans un regroupement “club-SCA” qui a transféré toutes ses licences sur la SCA contrairement aux autres années.

- point sur les brevets : diminution du nombre global de brevets avec 2451 brevets délivrés en 2019 contre 2690 en 2018 soit une diminution de 9%.

Le détail des certifications par commission est consultable sur le site sachant que les problèmes rencontrés cet été avec le site fédéral entraînent quelques imprécisions sur le bilan final. Il en ressort quoiqu’il en soit une baisse générale des certifications hormis pour la plongée “tech”, seule à connaître une belle progression.

### Bilan sur le site internet: (détaillé sur le site)

- le nombre de sessions est en forte croissance ainsi que le nombre d’utilisateurs.

- le taux de rebond est en baisse ce qui tend à prouver que les modifications apportées ont été fructueuses. La commission technique a bénéficié de grosses améliorations, les autres commissions vont à leur tour être “toiletées”, l’objectif étant une baisse encore plus significative de ce taux de rebond.

- La secrétaire rappelle la nécessité de tenir à jour les coordonnées des structures, l’intérêt étant de pouvoir être joint par les plongeurs intéressés.

- Intérêt également de se signaler sur la carte des sites de plongée. Les plongeurs peuvent y voir les caractéristiques des différents sites et contacter les clubs qui les fréquentent s’ils sont intéressés.

- des graphiques permettent de voir les statiques des nombres de connexions et de leur fréquence en fonction des périodes de l’année (pic en juin), du nombre d’utilisateurs ainsi que leur répartition en âge et sexe.

- La CTR est la commission la plus consultée, en particulier les sujets d’examen. Les sites de plongée attirent beaucoup d’utilisateurs.

- Les pages les plus partagées concernent la CTR, les infos réglementaires et médicales.

En l’absence de questions, le rapport est mis au vote.

***Rapport de la Secrétaire soumis au vote : approuvé à l’unanimité***

### Rapport des Trésoriers :

**Jo Vrijens** tient à faire en préambule, le point sur les obligations faites en matière de comptabilité pour les associations telles que notre comité car il constate depuis deux années que des discussions stériles et pointilleuses perturbent l’exposé des trésoriers. Il ressort de ses recherches sur le sujet que les associations ne sont pas soumises à un plan comptable, une simple comptabilité de la trésorerie suffit. Les bilans et la forme sous laquelle ils sont fournis par la trésorière de la région vont donc bien au-delà de ce qui est réglementairement exigible et ce, afin que conformément aux engagements pris

par le comité régional, la comptabilité soit aux yeux de tous claire, compréhensible, transparente et juste.

#### *Bilan des Commissions : François Zaragoza*

Peu de dépenses, les commissions ont été bien gérées. François Zaragoza déplore un manque de dynamisme dans le fonctionnement des commissions. Il détaille les budgets alloués et les dépenses engagées par chaque commission au cours de cette année écoulée. Il fait le point sur les subventions demandées et présente, commission par commission, les enveloppes allouées pour cette année (détails sur le site).

La nécessité de rembourser la dette avant la fin du mandat impose de restreindre les subventions des commissions en 2020

#### *Bilan de la trésorerie générale : Aurore Vrijens*

Un mail avec tous les comptes 2019 a été envoyé à tous (consultable en détail sur le site). La trésorière présente et détaille les comptes de résultats 2019, exposé qui prend en compte les remarques de l'an dernier.

Elle précise que les factures pour les licences et les cartes de décembre 2019 ne sont pas encore faites car non reçues du siège.

En l'absence de question, le bilan est mis au vote.

*Le bilan est approuvé à l'unanimité  
Quitus est donné aux trésoriers*

#### *Bilan prévisionnel*

La trésorière informe l'assemblée de la numérisation des justificatifs et factures à partir du 01/01/2020.

Prévisionnel 2020 : l'année est tronquée puisqu'amputée de plusieurs mois. **JoVrijens** s'était engagé à rembourser la dette du CR avant la fin de son mandat, il va donc falloir utiliser les fonds en réserve pour laisser une trésorerie saine en fin de mandat.

Les recettes se faisant sur 8 mois et demi seulement (01 janvier au 15 sept) cela explique le différentiel entre dépenses et recettes, nous aurons donc un prévisionnel à perte. La demande a été faite auprès du trésorier général national qui a donné son accord compte tenu de la spécificité de cette année comptable et validé cette solution.

.Le tableau du prévisionnel en ligne sur le site fait apparaître nettement toutes ces informations.

**Question Jean-Luc Gisselaire (04200021)** s'interroge sur la commission technique qui affiche 4000€ de subvention fédérale puis 2250€ qu'il s'étonne de ne pas voir apparaître sur le prévisionnel du comité

**Réponse Jo Vrijens** : les 2250€ ne sortent pas du comité régional et n'ont donc pas à figurer sur ses comptes.

*Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité*

#### **Questions diverses :**

**Jean-Claude Malerba (0420045C et 04200157)** : concernant les EPI, que se passe-t-il au niveau pénal si un plongeur porte plainte car on lui a fait enlever son EPI (le masque par exemple) en milieu agressif.

**Réponse Michèle Richard Lentali** : La réglementation est complexe. Les poursuites au Pénal commencent après un contrôle ou un accident. Pas d'interprétation possible sur ce qui rentre dans le

cadre des EPI ou non. Pour ce qui est de l'organisation des formations par rapport à la réglementation des EPI, c'est du domaine de la technique.

**Jean-Louis Blanchard**: après avoir élargi le débat sur la réglementation générale des EPI, il répond précisément que le service juridique de la direction des sports ne sait pas, ne veut pas répondre à cette question.

**Stéphane Blouin (04200137)** demande si tous les exercices techniques et les différents scénarios pédagogiques ont été validés par le code du sport.

**Jo Vrijens** : oui. Textes de loi à l'appui, il affirme que les autres fédérations ont même été obligées de s'aligner sur nos formations fédérales.

**Jean-Claude Malerba (0420045C et 04200157)** : suite à la réunion avec les organismes de contrôle qu'a-t-il été décidé ? Que vont-ils regarder sur les EPI ?

**Jo Vrijens** un inspecteur de la répression des fraudes peut décider de regarder absolument ce qu'il veut. Si jamais il y a un problème avec sanction grave, la FFESSM prend en charge les problèmes juridiques et c'est son avocat **Pierre Dunac** qui défendra la structure en difficulté. Elle s'y est engagée et l'a fait déjà à plusieurs reprises.

**Christian Aragon (0420005C)** : fait part de son expérience l'an dernier, l'inspectrice lui a demandé un classeur où sont consignés tous les équipements de plongée sauf les palmes.

**Gilles Granelli (0420070C)** : Lors de son contrôle, il lui a été demandé une fiche pour chaque équipement où figurent aussi l'entretien et les réparations. S'y conformer est le prix pour être tranquille.

**Jean-Louis Blanchard** Ces exemples soulignent bien la nécessité de mettre en place une vraie doctrine interministérielle pour éviter la surinterprétation des instances de contrôle, tout le monde s'y retrouvera.

**Rym Benyahia (0420036C)** : Des bruits circulent sur la mise en place d'un recyclage obligatoire pour les brevets fédéraux, vrai ou pas ?

**JoVrijens** : C'est faux.

Concernant l'emploi des moniteurs fédéraux, y-a-t-il des avancées ?

**Jo Vrijens** : ce n'est pas possible ni envisageable aujourd'hui. L'axe de travail à ce jour, c'est la réduction des passerelles pour faciliter le switch entre MF1 et DEJEPS.

**Jean-Louis Blanchard** Il faudrait en effet réduire le différentiel entre les formations mais beaucoup de syndicats professionnels s'y opposent alors que tout le monde aurait à y gagner. Les organismes étatiques qui assurent les formations « pro » freinent aussi cette potentielle avancée.

**Stéphane Blouin (04200137)** : Est-on au courant des attentes de la DIRECCTE en 2020 pour les certificats médicaux des moniteurs de plongée ? Jusque-là, un certificat hyperbare suffisait et maintenant, il faut passer par la médecine du travail.

**JoVrijens** : les textes le permettent en effet. La médecine du travail peut aussi demander des examens complémentaires que le médecin doit lister et qui sont alors à la charge de la sécurité sociale.

**Bruno Grandjean** : souhaite apporter quelques précisions. La médecine du travail lorsqu'il s'agit de travail en milieu particulier doit s'adjoindre un avis spécialisé. Pour la plongée, c'est donc avis spécialisé de la médecine hyperbare. Les examens complémentaires s'ils sont prescrits, restent à la charge de l'employeur sauf s'ils permettent de déceler une anomalie. Suite à l'intervention de **Gilles Granelli (0420070C)**, il précise aussi que la médecine du travail peut demander un avis hyperbare ou pas donc si elle le fait, elle prend le financement en charge.

**Gilles Granelli (0420070C)** : pourrait-on réfléchir à un format de licences plus adapté aux contraintes de fonctionnement saisonnier des SCA ?

**Jean-Louis Blanchard** : ces questions sont débattues au niveau national. Deux tendances s'affrontent sur ce sujet. En l'état, il est difficile de faire avancer les choses. Trop de conservateurs freinent les propositions.

**Gilles Granelli (0420070C)** : regrette que la FFESSM passe à côté des baptêmes. Ne pourrait-on pas créer un produit, une licence à 1€ par exemple, qui permettrait de ramener des noms, des adresses mail à exploiter par la suite ? La licence plein tarif n'est évidemment pas possible pour eux.

**Jean-Louis Blanchard** : il est très excessif de vouloir faire toute forme de licence que ce soit pour une seule immersion.

**Clément Druilhe (0420043C)** : pourquoi la convention tripartite pour les stagiaires pédagogiques est-elle limitée à 60 jours ?

**Jo Vrijens** : au-delà de 60 jours on tombe sous la législation du travail.

A la demande de **Gilles Granelli (0420070C)**, **Jo Vrijens** explique longuement les problèmes rencontrés avec le nouveau site internet lors du transfert à la nouvelle entreprise.

**Jean-Luc Gisselaire (04200021)** : que faire si on constate un bug dans les saisies informatiques ?

**Jean-Louis Blanchard** : il faut signaler par mail au secrétaire général qui renvoie dans le service concerné.

**Jean-Claude Malerba (0420045C et 04200157)** : a-t-on des retours sur la réunion au sujet de la proportionnalité réglementaire ?

**Jo Vrijens et Jean-Louis Blanchard** : il n'y a rien eu. Il n'est pas certain qu'il y ait une discussion au niveau des juristes du ministère.

**Rym Benyahia (0420036C)** y-a-t-il toujours un partenariat avec Air Liquide ?

**Jean-Louis Blanchard** : Oui

**Stéphane Blouin (04200137)** : est-il possible de rentrer en contact avec l'ATC pour faire un vrai stand corse au salon de la plongée ?

**Jo Vrijens** : on oublie le village corse financé à 50% par l'ATC. Par contre, la formule où l'ATC monte et gère le stand, et loue ensuite les emplacements est une option sur laquelle le président réfléchit sérieusement pour l'avenir. Quelques contacts ont d'ores et déjà été pris.

Ce long échange se termine et **Jo Vrijens** informe sur les modalités de demande de médailles fédérales et de la Jeunesse et des Sports. Il encourage les présidents de club à en faire la demande pour récompenser le travail accompli.

### Remise de médailles

**Jean-Louis Blanchard** remet la *médaille de bronze de la FFESSM* à **Stéphanie Penven**.

Il retrace le parcours d'**Hervé Alfonsi** au service de la FFessm et plus particulièrement de l'archéologie sous-marine puis lui remet la *médaille d'or de la Jeunesse et des Sports*.

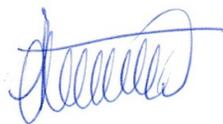
**Jo Vrijens** remercie ensuite **Jean-Louis Blanchard** qui nous a fait l'honneur de sa présence ainsi que l'ensemble des participants à cette AG 2019

**Fin de séance : 17h00**

Le comité régional propose un pot de l'amitié pour terminer cette longue et intense journée.

La Secrétaire Adjointe  
Sabine GUIRAUD

Le Président  
Jo VRIJENS



**COMITE REGIONAL CORSE**  
Président Jo VRIJENS  
Route de Calca 20245 GALERIA  
N° de Siret : 409 148 582 000 29